

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 6 AOUT 2016 A 10H**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

PRESENTS : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

EXCUSES : M. Laurent BADONE (procuration à M. Florent LAMOISSIERE), Mme Patricia PASSERAT (procuration à Mme Véronique FOURNIER MAQUIN), Mme Anne-Sophie PESSAY (procuration M. Gilbert COLLINI).

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

M. Le Maire, Christophe FOURNIER, fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

2) Logements sociaux : protocole avec la SA Mont-Blanc.

Le tribunal administratif de Grenoble en date du 16 juin 2016 a annulé le permis de construire pour le projet « Résidence de l'Overan ». Afin de prendre position sur l'issue à donner au contentieux en cours et pour acter leur partenariat dans la réalisation du nouveau projet de logements à réaliser, les parties se sont réunies afin d'acter leur accord.

En conséquence, il est proposé de signer un protocole transactionnel entre la commune d'Entremont et la SA Mont-Blanc afin de figer l'accord partenarial entre les parties.

Par la présente, la SA Mont-Blanc accepte :

- ne pas se prévaloir de sa capacité d'appel dans le dossier contentieux ETAT/Consorts LECROCQ de sorte que, sauf appel de l'Etat, le permis de construire accordé sera définitivement annulé.
- Ne pas solliciter le remboursement des frais d'ores et déjà engagés (37600€).
- Entamer à première demande de la commune les travaux de programmation et d'esquisses du nouveau projet à réaliser.

Le présent protocole entrera en vigueur dès signature de celui-ci par les deux parties.

M. Florent Lamoussiere demande un vote à bulletin secret :

Pour la signature du protocole transactionnel entre la Commune et la SA Mont-Blanc :

Vote : 7 Pour, 3 contre et 2 abstentions.

Pour donner l'autorisation à M. le Maire de signer le protocole d'accord :

Vote : 7 pour, 3 contre et 2 abstentions.

La séance est levée à 11H10.

Fait à ENTREMONT le 9 Août 2016,

Le Maire,
Christophe FOURNIER

